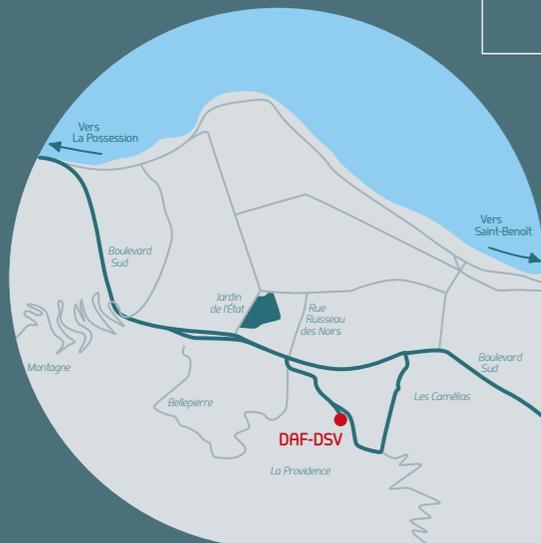




Boulevard de la Providence
97489 Saint-Denis cedex
Téléphone : 02 62 30 89 89
Télécopie : 02 62 30 89 99



Antenne Sud
2 route Ligne Paradis
97410 Saint-Pierre
Téléphone : 02 62 33 36 00



Direction de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion



sommaire

● ● ●	Le mot du Directeur	page · 3
● ● ●	Panorama de l'agriculture en 2009	page · 4-7
	Les résultats économiques de l'agriculture	· 4
	Développer une agriculture de proximité « développement endogène »	· 5
	Les sept mesures du CIOM pour l'agriculture d'Outre-Mer	· 6
	Première phase du recensement agricole	· 7
● ● ●	Les filières agricoles	page · 8-13
	Filière canne à sucre	· 8-9
	Filières végétales hors canne	· 10-11
	Filières bois	· 12
	Filières animales	· 13-14
● ● ●	Bilan des aides 2009 au secteur agricole	page · 15-17
	Tableaux financiers	· 15
	Bilan de la mise en œuvre du nouveau PDRR	· 16
	Bilan et conséquences des contrôles	· 17
● ● ●	Gestion durable de l'eau	page · 18-19
	Police de l'eau	· 18
	Adéquation ressource en eau aux besoins	· 18-19
	Prix de l'eau	· 19
● ● ●	Gestion durable des territoires agricoles	page · 20-21
● ● ●	Alimentation et modes de production durables	page · 22-28
	Industrie agroalimentaire	· 22
	Signes de qualité et mentions valorisantes	· 22
	PROA : Opération «un fruit à la récré». Opération aide alimentaire aux plus démunis	· 23
	Préservation des milieux naturels et les filières agricoles contre les organismes nuisibles	· 24-25
	Grenelle de l'environnement Plan éco-phyto DOM	· 25-27
	Valorisation des déchets organiques	· 28
● ● ●	Formation, emploi et promotion des savoir-faire	page · 29-31
	Formation	· 29
	Emploi	· 30
	Recherche et prospective	· 31
● ● ●	La vie de la DAF	page · 32-39
	Informatique	· 32
	Projet stratégique	· 34-35
	Eco-responsabilité	· 36-37
	Présentation de la DAF	· 38-39



Directeur de la publication : Michel Sinoir
Conception et réalisation : HTC
Impression : xxx
Imprimé sur papier écologique PEFC
Dépot légal : xxx
Crédit photos :
Cheick.Saidou/Min.agri.Fr
www.daf974.agriculture.gouv.fr

Le mot du directeur



Valeurs d'avenir

Dans l'ensemble des DOM, les mouvements sociaux du début de l'année ont eu au moins le mérite de mettre la société et les citoyens, dans l'Hexagone comme dans l'Outre-Mer, face à leurs responsabilités. Les États Généraux de l'Outre-Mer, voulus par le Président de la République, ont en tout cas permis à chacun de s'exprimer.

Producteurs, transformateurs et consommateurs ont répondu présents à ce débat, faisant de l'atelier consacré au «développement endogène» l'un des plus actifs à La Réunion. Leur réponse unanime a été de considérer que la première solidarité républicaine est celle du primat de la création de valeur ajoutée locale, porteuse d'emplois, par rapport à la consommation de produits importés, facile mais anesthésiante.

Comment ne pas associer au cours de l'année 2009 des événements certes très différents, mais probablement tous porteurs d'un même sens pour l'action publique ?

Après 15 ans d'inadaptation du tarif d'achat de l'électricité renouvelable issue de la bagasse, le Premier Ministre est venu en juillet sur un carreau de canne rétablir le juste prix, grâce à la solidarité des consommateurs d'électricité mais aussi au sens des responsabilités de ceux qui ont pris les bonnes décisions industrielles en temps utile.

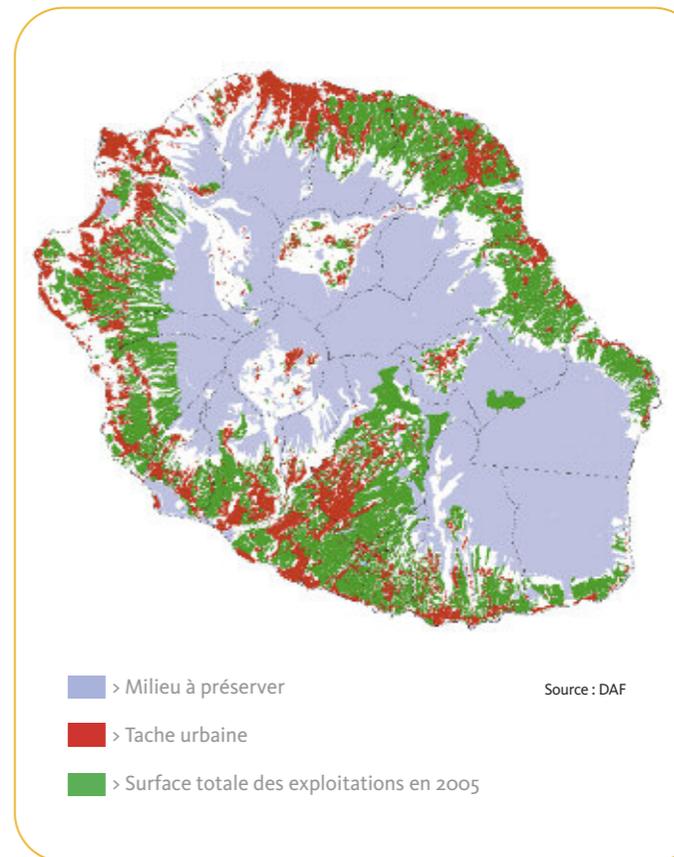
Au cours de la même campagne, un incendie à la centrale thermique de Bois-Rouge provoque quatre semaines d'arrêt du site en septembre, interruption exceptionnelle sans précédent dans l'histoire. Organisés au sein de l'interprofession de la canne et du sucre (CPCS), planteurs et industriels ont pris leurs responsabilités et réussi le tour de force d'achever une bonne campagne en battant tous les records de productivité hebdomadaire.

Rendant visite fin novembre à toutes les filières agricoles de l'île, le Ministre de l'Outre-Mer annonce le soutien du Gouvernement au projet «DEFI des filières animales» de gagner 10% de parts de marché en 10 ans avec la production locale, et au futur institut technique de la diversification végétale en milieu tropical, l'ARMEFLHOR.

Au début du mois de décembre, comité de bassin et conseil d'administration de l'Office de l'Eau ont voté les redevances qui permettront de mieux financer les travaux d'assainissement et d'eau potable à La Réunion.

L'année 2009 semble ainsi démontrer que les valeurs de responsabilité et de solidarité constituent toujours de solides placements pour l'avenir à La Réunion.

Michel Sinoir
Directeur de l'agriculture et de la forêt



Panorama de l'agriculture en 2009

Les résultats économiques de l'agriculture

> Valorisation de la production agricole en millions d'euros (y compris aides directes aux produits)

	2000	2003	2008	2009*
Canne à sucre	105,1	109,0	102,7	131,0
Fruits, légumes & tubercules	124,1	97,3	137,8	118,4
Autres productions végétales	16,6	18,2	21,9	23,8
Bétail	43,8	39,7	42,2	42,1
Volailles, œufs	41,1	38,9	53,5	52,3
Autres produits d'élevage	13,6	12,8	15,3	14,1
Total production de biens**	344,3	315,9	373,4	381,7
Total production végétale	245,8	224,5	262,4	273,3
Total production animale	98,5	91,4	111,0	108,5
Activité principale de travaux agricoles	4,1	4,1	4,6	4,3
Valeur totale de la production	348,4	320,0	378,0	386,0
Consommations intermédiaires	135,4	145,8	181,3	174,0
Valeur ajoutée brute	213,0	174,1	196,7	212,0
Revenu net d'entreprise agricole	166,2	121,6	139,9	157,9
Résultat agricole***	209,4	171,3	195,6	214,4

* Chiffres provisoires

** Y compris aides directes aux productions (aides canne dont prime bagasse-énergie pour la campagne 2009, aides POSEIDOM à la production, PMTVA, PSBM, PAB, PBC) ; hors subventions (ICHN, PHAE, MAE, calamités)

*** correspond à la valeur totale des productions et subventions (ICHN, PHAE, MAE, calamités) diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements.

> Indicateurs de revenus (euros)

	Réunion				France Métropolitaine
	2000	2003	2008*	2009*	2006
Résultat agricole par exploitant (euros)	22 589	22 480	28 213	31 075	36 889
Résultat agricole par hectare de SAU (euros)	4 792	3 894	4 407	4 862	657
Résultat agricole par U.T.A. (euros)**	17 024	15 235	17 293	18 975	24 414
Nombre d'exploitations	9 270	7 620	6 933	6 900	490 000
U.T.A. totales	12 300	11 244	11 311	11 300	740 000

* Chiffres provisoires

** Unités de Travail Annuel des exploitants, coexploitants, et autres actifs familiaux

Source : Agreste

En 2009 le coût des intrants diminue et, si les productions végétales (hors canne) et animales reculent, la prime bagasse-énergie améliore sensiblement la valeur de la production de canne et fait progresser le revenu agricole moyen.

L'année 2008 avait été marquée par une hausse de plus de 10 % de la valeur de la production agricole. Ce résultat était surtout lié aux filières végétales en progression de plus de 13 millions d'euros pour la canne et de près de 7 millions d'euros pour les autres productions végétales. Mais l'élément marquant de 2008 avait été la très forte hausse des consommations intermédiaires (intrants agricoles, énergie, etc.), de plus de 16 % globalement. Elles atteignaient 181,3 millions d'euros, soit 48 % du montant total de la production agricole. Les consommations intermédiaires (intrants agricoles, énergie, etc.) s'abaissent enfin en 2009 de 2,3 %. Cependant elles restent à un niveau encore très élevé en représentant 45 % du total de la valeur de la production agricole.

Trois postes ayant un ordre de grandeur comparable constituent l'essentiel de la valeur de la production agricole réunionnaise en 2009 : la canne à sucre (131 millions d'euros), les fruits et légumes (118,4 millions d'euros) et les produits de l'élevage (108,5 millions d'euros). Après la

hausse observée l'année dernière, la valeur globale de la production agricole 2009 augmente encore légèrement (+ 2,1 %) pour s'élever à 386 millions d'euros (chiffre provisoire). Cette évolution est liée à la canne à sucre qui progresse de plus de 28 millions d'euros alors que les fruits et légumes perdent près de 20 millions d'euros et les filières animales reculent de 2,5 millions d'euros.

La prime bagasse-énergie fait progresser les indicateurs de revenu

La progression des indicateurs de revenu est d'environ 10 % à La Réunion. Notons que sans l'apport de la prime bagasse énergie, la valeur de la production agricole aurait reculé de 3,5 %, le revenu net d'entreprise agricole de 1,8 %, et le résultat agricole de 1,4 %. De même le résultat par exploitation aurait aussi légèrement baissé (-1 %).



Développer une agriculture de proximité «développement endogène»

La DAF a activement participé aux débats des Etats Généraux de l'Outre-Mer consacrés à la production locale et aux conditions d'un développement endogène (atelier 2). Conclusion de cet atelier : il est possible de promouvoir «un modèle de compétitivité et de solidarité» réunionnais.

«Vers un modèle de compétitivité et de solidarité» : tel a été l'intitulé de la contribution de l'atelier 2 aux réflexions des Etats Généraux de l'Outre-Mer qui se sont déroulés à La Réunion entre avril et juillet 2009. Cet atelier a réaffirmé en particulier les objectifs fondamentaux du développement de l'agriculture réunionnaise :

- satisfaire le plus possible localement les besoins de la population ;
- dépendre le moins possible des importations ;
- développer des produits destinés à l'exportation, générateurs de valeur ajoutée locale.

Propositions d'action

En ce qui concerne l'agriculture réunionnaise, les Etats Généraux de l'Outre-Mer ont préconisé une action volontariste et déterminée dans plusieurs domaines :

- Passer d'une politique agricole à une politique alimentaire, en incitant dès le plus jeune âge les Réunionnais à consommer des produits «pays», et en promouvant la production locale en termes de goût et de santé publique.
- Instaurer une régulation des produits importés par l'exigence des mêmes normes et des clauses sanitaires que celles appliquées aux produits locaux.
- Faire de La Réunion le laboratoire national pour la valorisation de la biomasse pour optimiser ensuite la démarche d'autonomie énergétique et conforter la filière canne-sucre par de nouvelles variétés plus riches en fibre.
- Rechercher la performance au niveau de chacune des exploitations ou entreprises et une



plus grande efficacité des organisations de producteurs.

- Conforter les liens existants entre la production, les outils industriels d'amont comme d'aval et la distribution.
- Instaurer une collaboration plus structurée et systématique avec les scientifiques et les formateurs pour développer l'innovation.
- Favoriser pour le frais, comme pour les produits transformés, l'accès à tous les marchés, y compris l'export et la restauration collective, en adaptant autant que nécessaire les cadres réglementaires en vigueur.

Les sept mesures du CIOM pour l'agriculture d'Outre-Mer

Le Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM) a publié le 6 novembre 2009 les décisions prises suite aux Etats Généraux de l'Outre-Mer. Il a retenu sept mesures pour l'agriculture des DOM.

- **Abonder les moyens du POSEI** (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) de 40 millions d'euros dès 2010, pour venir en appui au développement et à la structuration des filières agricoles avec, notamment, la mise en œuvre du projet réunionnais DEFI pour les filières d'élevage.
- **Préserver les espaces agricoles** : création d'une commission de protection des terres agricoles présidée par le Préfet et adaptation de la procédure des «terres incultes».
- **Renforcer le rôle et le financement de la chambre d'agriculture**, en fonction des conclusions d'un diagnostic approfondi.
- **Accentuer l'effort de recherche, de développement et de transfert de technologie, d'assistance technique en direction de l'agriculture** à partir de la création d'instituts techniques sur le modèle de l'institut d'ARMEFLHOR, ces instituts techniques pouvant être «multi-filières». La valorisation de la biomasse «plante entière» est particulièrement recherchée.
- **Accroître la part de la production locale dans la consommation locale de produits agricoles.** Un assouplissement du code des marchés devrait permettre de privilégier l'approvisionnement local dans la restauration scolaire.
- **Améliorer l'accompagnement financier** dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, l'aquaculture et la forêt par la mise en place d'un fonds de garantie des prêts bancaires et de préfinancement des aides.
- **Valoriser la biodiversité** (plantes à parfums, aromatiques ou médicinales) et développer une plate-forme de recherche-développement dédiée à ces plantes.



Première phase du recensement agricole

Le prochain recensement agricole démarrera en septembre 2010 pour se terminer en avril 2011. Afin de préparer la phase de collecte, une importante opération a été réalisée en 2009 pour constituer les listes des exploitations qui seront enquêtées.

À La Réunion, le recensement agricole devrait concerner plus de 7 000 exploitations. Six agents de la DAF et une cinquantaine d'agents recenseurs seront mobilisés. L'opération de constitution des listes, dite de «Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Commune et à Enquêter» (SOURCE), s'est effectuée dans chaque commune dans le cadre des commissions consultatives communales. Constituées par les mairies et la DAF, ces commissions ont ensuite été animées par la DAF. Cette dernière a ainsi pu mettre à jour les listes par le biais d'une collecte assistée par informatique (CAPI), méthode qui sera ensuite étendue pour toutes les nouvelles enquêtes de statistique agricole.

Trois sources pour constituer les listes

Les commissions consultatives communales se composaient de personnes ayant une bonne connaissance du milieu agricole des zones

concernées : élus, agriculteurs, personnels de coopératives, techniciens agricoles, etc. Leurs membres ont été chargés d'examiner la liste des exploitations qui seront effectivement visitées.

Ces listes ont été élaborées à partir de trois sources :

- les exploitations enquêtées par le service de statistique au cours des 10 dernières années ;
- les exploitations disposant d'un numéro PACAGE et ayant fait une demande d'aide agricole ;
- les exploitations possédant un numéro de SIRET agricole ou apparentées au monde agricole.

Compte tenu de la grande taille des communes réunionnaises, un découpage en sous-communes a été jugé nécessaire : près d'une soixantaine de sous-communes ont ainsi été définies. Les premiers résultats du recensement 2010 seront disponibles à partir du deuxième semestre 2011 selon ce découpage.



Filières agricoles

Filière canne à sucre

Malgré l'arrêt d'une des deux sucreries pendant deux mois, la campagne de 2009 a donné des résultats satisfaisants, encourageants pour l'avenir. Elle témoigne, en particulier, que l'effort de replantations commence à porter ses fruits.

Au total, les deux usines ont broyé 1 907 630 tonnes de cannes, soit 7,6 % de plus qu'en 2008 et près de 4 % de plus que la moyenne décennale. La richesse cumulée finale atteint la valeur de 13,87, un résultat proche de la moyenne décennale (13,96).

La campagne a été marquée par la fermeture, du 30 août au 28 septembre, de l'usine de Bois Rouge à la suite de l'arrêt, en raison d'une panne, de la centrale thermique couplée à l'usine. La solidarité des planteurs des deux bassins canniens a permis de surmonter ce handicap. Grâce à une réorganisation des livraisons de canne, 27 000 tonnes de canne de l'Est ont en effet pu être traitées par l'usine du Gol. D'autre part, le retard a pu être rattrapé en augmentant le rythme de broyage (de 48 000 à 52 000 tonnes par semaine) après la remise en service de l'usine.

Le mouvement social ayant perturbé le fonctionnement de l'usine thermique du Gol, début décembre, n'a pas eu non plus de répercussions sur la production sucrière. L'usine de Bois Rouge a décidé de repousser sa fermeture d'une journée, le 18 décembre au lieu du 17, afin de ramasser un maximum de cannes déjà coupées, notamment sur les zones de Beaufonds et de Sainte-Rose.

Malgré les événements, les résultats ont donc été conformes aux prévisions émises en août 2009. Ils peuvent s'expliquer par la mécanisation croissante de la coupe, par la progression des replantations et par un climat globalement favorable à la culture de la canne.

L'année 2009 a aussi été marquée par la libération d'une nouvelle variété de canne, la R584, adaptée aux zones sèches.



Une bonne campagne — Bagasse-énergie : une nouvelle ressource pour la filière

Soutenu par les services de l'Etat, la proposition de revalorisation du prix de rachat par EDF de l'électricité produite à partir de la bagasse aboutira dès cette année à augmenter sensiblement (environ 10 %) le revenu des planteurs*.

La revalorisation du prix de l'électricité produite à partir de la bagasse fait suite à l'application de l'article 53 de la LODEOM relatif au tarif de rachat de l'électricité issue de la biomasse. La filière canne bénéficie désormais d'une prime supplémentaire dont le montant a été fixé à 13 euros par tonne de canne pour les campagnes 2009, 2010 et 2011, puis, à compter de 2012, ce montant variera en fonction de trois para-

mètres : le taux de fibre moyen des cannes de l'île, le coût de la tonne de charbon et le coût de la tonne de CO₂. L'assemblée générale du Comité Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS) a adopté le 21 décembre 2009 le protocole d'accord interprofessionnel fixant la répartition de la prime bagasse-énergie entre planteurs et industriels (11,30/13ème pour les planteurs et 1,70/13ème pour les industriels).



La coopération entre planteurs et industriels

L'accord prévoit également de réserver sur ces moyens nouveaux un montant, équivalent de part et d'autre, pour financer la recherche-développement de la filière. Cette décision a pour conséquence de faire entrer des représentants des planteurs au conseil d'administration d'eRcane, le centre de recherche sur la canne.

Enfin, troisième point de l'accord, les industriels ont prorogé jusqu'en 2014 leur soutien aux investissements des planteurs.

Ces facteurs très positifs donnent une bonne visibilité à moyen terme à la filière, par un cadre de travail stabilisé et financièrement favorable. Ce contexte incite à accroître l'investissement tant agricole qu'industriel pour préparer l'après-2014, échéance de la prochaine réforme de la PAC.

* La tonne de canne est payée au planteur environ 60 €, aides comprises.

Filières végétales hors canne



Fruits et légumes : une année morose

La production maraîchère a subi les conséquences des fortes pluies de début avril qui ont réduit l'offre en quantité et en qualité, et pesé à la baisse sur les prix.

Pour les filières végétales, on observe des rendements moins bons en 2009, surtout pour les fruits (en particulier pour les mangues, letchis et agrumes) qui conduisent à une baisse importante des tonnages produits. Concernant les prix, les variations moyennes observées sur

le marché de gros sont peu importantes (stabilité pour les légumes frais, faible baisse pour les tubercules et pour les fruits). Le tout conduit à une baisse significative de la valeur de ces productions de près de 20 millions d'euros.



La filière organisée se regroupe en association

Les présidents de cinq organisations de producteurs de fruits et légumes ont adopté le 16 avril 2009 les statuts de l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs de Fruits et Légumes (AROP-FL).

Un premier pas vers une interprofession des fruits et légumes à La Réunion.

C'est sous l'impulsion de la DAF que ces organisations de producteurs de fruits et légumes* (OP) ont accepté de se regrouper. L'AROP-FL sera désormais l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Cette association a pour objectif de faire progresser la consommation, la production et la qualité des fruits et légumes à La Réunion. Sa création constitue un pas en avant vers une filière structurée, capable de produire et de livrer des produits en maîtrisant leur mise en marché.

Dans une île où l'augmentation de la consommation de fruits et légumes est un enjeu majeur

de santé publique, la filière fruits et légumes couvre déjà correctement le marché local en produits frais, mais des marges de progrès existent encore. L'association nouvellement créée se positionnera notamment sur les créneaux de la transformation, de la restauration collective et de la grande distribution, des marchés habituellement difficiles à conquérir par une seule et unique organisation de producteurs.

*SCA Vivéa, SCA Terre Bourbon, SCA Fruits de la Réunion, Association Anafruit et SICA Terre Réunionnaise.

Organisation de producteurs (OP)

Dans le cadre de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes (OCM fruits et légumes), les producteurs européens sont structurés en organisations de producteurs (OP). Cette structuration de la production vise à faciliter les échanges techniques, à organiser l'offre de mise en marché et à éviter les crises, récurrentes dans ce secteur.

Pour inciter fortement les producteurs à se grouper, les règlements européens limitent le bénéfice des aides aux seuls producteurs organisés. Dans les DOM, les aides du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI, premier pilier de la PAC) ne bénéficieront qu'aux seuls producteurs adhérents d'OP.

Depuis 2003, 7 OP ont été créées à La Réunion. Deux sont maintenant reconnues complètement par l'Etat (VIVEA en 2008 et SICATR en 2009) et 5 sont en phase de «pré-reconnaissance».

Les exportations de fruits en augmentation de 10%

En 2009 La Réunion a exporté 2 152* tonnes de fruits tropicaux vers l'Union européenne contre 1 953 en 2008. Les trois quarts sont des ananas. Le reste se répartit essentiellement entre mangues et letchis, les fruits de la passion étant toujours handicapés par la mauvaise qualité sanitaire et agronomique des plants. Les exportations progressent régulièrement (de 1343 tonnes en 2001 à 2 152* tonnes en

2009) grâce à la professionnalisation de la filière et à l'amélioration de la qualité des produits. Toutefois, le développement des exportations de fruits est fortement handicapé par la concurrence des fruits tropicaux des pays de la zone (Afrique du Sud, Maurice, Madagascar) et par le coût du fret.

*données provisoires



Les mercuriales de prix dans un contexte commercial tendu

Au plan institutionnel, les missions et les moyens de l'échelon central du Service des Nouvelles des Marchés (SNM) sont désormais dévolus à l'établissement national des produits de la mer, France Agrimer, créé le 25 mars 2009. Les centres SNM restent cependant sous l'autorité des DAF.

En 2009, la crise économique a engendré des tensions palpables entre opérateurs sur le terrain. Pour pallier les controverses sur la représentativité de certains relevés, le SNM a créé un indicateur sur les mercuriales production. Mis en place début 2010, cet indicateur permet au lecteur d'identifier immédiatement les cotations issues de moins de 3 relevés pouvant présenter un risque de manque de représentativité. Depuis cette année, deux nouvelles mercuriales

sont transmises en temps réel : la mercuriale volailles (chaque mardi) et la mercuriale bovins porcins (le premier mardi de chaque mois). Au final, ce sont quatre mercuriales, en incluant la mercuriale volailles, qui sont désormais transmises chaque semaine par le service. En outre, les mercuriales sont maintenant mises en ligne sur le site Internet de la DAF (<http://www.daf974.agriculture.gouv.fr>).

Filière bois

La forêt réunionnaise : 40 % de la surface de La Réunion

Selon l'enquête TerUti-LUCAS *, les sols à couvertures boisées couvrent plus de 100 000 ha (surfaces recouvertes par plus de 10 % d'arbres) et les zones à couvertures buissonnantes et herbeuses (savanes, végétation éricoïde...) environ 60 000 ha dont plus de 17 000 ha sont constitués par des zones possédant 5 à 10 % d'arbres.

Ces chiffres sont obtenus par une enquête annuelle effectuée sur le terrain à partir de 668 photos aériennes regroupant 6 680 points. L'ONF gère 100 515 ha de forêts publiques, soit 40 % de la superficie de l'île et une grande part de la superficie du parc national qui totalise

105 000 ha. Les forêts privées couvriraient plus de 20 000 ha dont une partie à vocation patrimoniale constituée de formations naturelles plus ou moins dégradées. La partie destinée à la production est représentée par les peuplements de cryptomerias du

Japon (1 600 ha) et de tamarins des Hauts (1 900 ha). En 2008, 4 900 m³ de grumes, soit un peu plus de 2 000 tonnes, dont plus de 90 % de cryptomerias, ont été produits et traités par la nouvelle société "Sciages de Bourbon".

La filière bois : 687 entreprises, 1 700 salariés

La filière bois regroupe exclusivement des entreprises artisanales réparties à 59 % dans le secteur bois bâtiment et à 41 % dans le secteur bois ameublement.

Ces artisans emploient 1 700 salariés et leur chiffre d'affaires a atteint 62 millions d'euros en 2009 (source : chambre des métiers et de l'artisanat). La transmission des compétences est active à travers l'apprentissage (203 apprentis en 2009). De plus, la souplesse d'adaptation de l'appareil de production pour des fabrications sur mesure (marchés de niche) et la recherche de concepts innovants (design, ergonomie, type d'essences utilisées) sont de véritables atouts pour cette filière.

Les Orientations régionales forestières

Pilotées par la DAF et animées par l'ONF, les Orientations Régionales Forestières ont été engagées pour promouvoir la filière bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts réunionnaises et la préservation d'un patrimoine exceptionnel et vulnérable. En 2009, une étude a été lancée par Sciages de Bourbon avec l'appui du centre d'innovation et de recherche du bâti (CITABAT) pour certifier les bois de cryptoméria afin d'élargir les débouchés de cette production, notamment pour répondre à certaines commandes publiques. D'autres actions sont menées : études de marchés pour le cryptoméria et le tamarin, mise en place du pôle bois à Saint-Benoît, regroupement des transformateurs locaux, renforcement du niveau de formation par la création d'un institut de formation supérieure du bois en lien avec l'Université de la Réunion et l'ENSTIB d'Epinal *.

* École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois.



Filières animales

Le modèle réunionnais de l'élevage confronté à la pression des importations

L'élevage réunionnais a connu depuis 1975 un essor sans précédent grâce à une très forte volonté d'organisation interprofessionnelle. Cependant certains segments de marché restent difficilement accessibles à la production locale à cause des viandes importées à bas prix.

L'élevage représente aujourd'hui le tiers de la valeur ajoutée de l'agriculture réunionnaise. Le marché est approvisionné à 100 % en produits locaux pour les œufs et les viandes fraîches de porc et de volailles. Cependant, la part des produits porcins et avicoles locaux ne couvre que 50% de la consommation de ces viandes. De leur côté, les productions bovines connaissent une période de stagnation, voire de diminution pour le lait, après plusieurs années de croissance.

Leurs taux de couverture du marché restent faibles car la marge de progression est limitée par le manque de surfaces fourragères. Par ailleurs, la concurrence de viandes importées à des prix très bas, de provenance européenne ou de pays tiers fermente à la production locale les marchés des viandes congelées ou destinées à la transformation, ainsi que le créneau de la restauration collective.

Une organisation des filières exemplaire

Seules la production d'œufs et la production de viandes ovine et caprine ne sont pas intégrées aux deux interprofessions existantes, l'ARIBEV pour les filières bovines et porcines et l'ARIV pour les filières avicoles et cunicoles.

Les importateurs ont accepté d'apporter une contribution financière significative à cette organisation par le paiement d'une cotisation volontaire sur les importations. La grande distribution a mis en avant les produits réunionnais. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des moyens financiers puissants dans le cadre du POSEI. Cette organisation est considérée avec envie par les autres DOM, voire dans l'Hexagone. Elle est cependant menacée actuellement par le débat sur le prix des produits qui conduit certaines enseignes à privilégier les importations à bas coût.



Résultats relativement stables en 2009

A l'exception de la filière porcine, les productions animales enregistrent une légère baisse de production.

Pour les filières animales, la situation en 2009 évolue peu car les prix ont été assez stables. Pour la filière bovin viande, on observe des abattages stables (-0,4%). La filière viande porcine voit ses productions augmenter légèrement (+2,1%). La collecte 2009 de lait s'est en revanche réduite de 8% (22,7 millions de litres

en 2008 contre 20,9 en 2009). Enfin la production de volailles est aussi en léger retrait (-1% pour la filière). Le tout conduit à une légère baisse de la valeur de la production animale (108,5 millions d'euros en 2009 contre 111 millions d'euros en 2008).



Le projet DEFI des interprofessions

Fort de leur expérience, les interprofessions des filières animales ont, dans le cadre des conclusions des Etats Généraux de l'Outre-Mer, proposé un projet visant à gagner 10% de part de marché dans les 10 ans à venir grâce à une baisse ciblée des prix des produits locaux et à l'installation de 140 éleveurs supplémentaires.

Le projet DEFI s'appuie sur 3 mesures :

- Une aide à la commercialisation locale visant à faire baisser les prix de 15% sur un certain nombre de produits à destination des GMS et des collectivités.
 - Une aide à la croissance maîtrisée des productions favorisant le démarrage d'activité de nouveaux éleveurs s'inscrivant dans la démarche DEFI.
 - Une aide à la communication spécifique sur le projet DEFI.
- L'ensemble du projet est estimé à 5,2 millions d'euros en 2010 et à 6,9 millions d'euros par an à partir de 2013.

Filière lait en crise : la mobilisation se poursuit

Pourquoi, malgré un contexte économique global plutôt favorable, des éleveurs laitiers connaissent-ils de graves difficultés, entraînant pour certains l'abandon de la production laitière ? Créé après l'audit menée en 2008 par une mission d'inspection général du ministère de l'Agriculture, le Comité stratégique d'orientation et de prospective de la filière lait s'est réuni à cinq reprises pour structurer la réflexion et impulser un rythme soutenu aux travaux des divers groupes, dont le groupe présidé par la DAF consacré aux éleveurs en difficulté qui ont pu bénéficier d'une aide financière exceptionnelle et d'un soutien technique renforcé.

Bilan des aides au secteur agricole

Le montant des aides 2009 au secteur agricole et agroalimentaire s'élève globalement à environ 206 millions d'euros, compte tenu des nouvelles aides sucre, contre 182 en 2008 (hors calamités).

> Synthèse par filière

Tout financement confondu hors calamités (en millions d'euros)

	2008	2009 ⁽¹⁾
Filière canne	90,61	114,61
Filières animales	21,95	18,20
Filières végétales hors canne	8,68	8,32
Mesures diverses en faveur des IAA	4,30	2,68
Dispositifs non affectés ⁽²⁾	41,71	48,67
Contribution hors programme ⁽³⁾	15,25	13,70
Total financement public	182,50	205,80

(1) Montants provisoires 2009

(2) Montants non affectés par filières mais programmés dans le cadre des fonds européens.

(3) Aides de l'Etat et des collectivités locales non programmées dans le cadre des fonds européens.

(4) Les subventions équivalentes au titre de la défiscalisation et du remboursement de la TVANPR n'ont pas été prises en compte.

(5) Il n'y a pas eu de calamités en 2008.

> Synthèse par fonds

> Premier pilier de la PAC

POSEI et convention canne (en millions d'euros)

	2008	2009 ⁽¹⁾
Régime spécial d'approvisionnement	11,80	11,82
Primes animales	4,21	4,07
Importations animaux	0,09	0,09
Structuration de l'élevage	13,30	12,50
Diversification des productions végétales	5,40	6,51
Filière canne sucre rhum	48,54	76,10
Canne - aide à la production	34,72	34,72
Total	118,08	145,81

> Deuxième pilier de la PAC

Développement rural - Plan de développement rural de La Réunion et fin du précédent DOCUP (hors transfert des eaux Est-Ouest) (en millions d'euros)

	2008	2009 ⁽¹⁾
ICHN	5,48	5,40
MAE	2,10	1,50
Pré-retraite	2,12	1,90
Filière canne	7,35	3,79
Filières animales	4,35	0,63
Filières végétales hors canne	3,27	2,57
Mesures diverses en faveur des IAA	4,30	2,68
Dispositifs non affectés ⁽²⁾	20,21	27,82
Total	49,18	46,29

> Autres aides⁽³⁾⁽⁴⁾

En plus des contributions relevant des principaux programmes et conventions, diverses interventions sont financées sur budget de l'Etat ou des collectivités

(en millions d'euros)

	2008	2009 ⁽¹⁾
Indemnisation au titre des calamités hors canne	(5)	3,40
Indemnisation au titre des calamités canne	(5)	0,00
Autres aides Etat dont ODEADOM	2,25	2,70
Dépenses des collectivités dont détaxe gazole	13,00	11,00
Total	15,25	17,10

L'agriculture face aux intempéries

Au lendemain du passage des cyclones Gaël et Jade, le soutien à l'agriculture a donné lieu à une mobilisation très rapide des services de l'Etat.
Nombre de dossiers indemnisés : **1 052**.
Indemnités versées : **3 426 000 €**.

Plan Barnier : 506 760 euros pour La Réunion

Initié par le ministre de l'Agriculture Michel Barnier, ce plan d'urgence national visait à accompagner l'agriculture en période de crise en attendant la réorientation en 2010 de la politique agricole commune. Mis en œuvre par la DAF, il a permis de soutenir 184 exploitations en difficulté.

Enveloppe totale : **530 000 €** • Nombre de dossiers examinés : **544** • Nombre de dossiers payés : **184**
Total payé : **506 760 €**
Montant moyen par dossier : **2 754 €** • Montant maximum autorisé : **7 500 €**.



Bilan de la mise en oeuvre du nouveau PDRR



L'avancement du programme de développement rural de La Réunion

653 millions d'euros sur sept ans

Le programme de développement rural de La Réunion (PDRR) est l'outil local de mise en oeuvre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Le PDRR 2007-2013 représente un engagement financier global de 653 millions d'euros, dont 514 millions d'euros de financements publics : 319 millions d'euros provenant de l'Union Européenne et 195 millions d'euros de la contrepartie nationale répartie entre l'Etat (56 millions d'euros), le Département (106 millions d'euros), la Région (27 millions d'euros) et les communes (6 millions d'euros).

Comparativement aux autres DOM, le programme de développement rural de La Réunion est le plus avancé. Au 31 décembre 2009, la quasi totalité des dispositifs prévus était en place. Il restait seulement 3 dispositifs sur 60 non encore validés par le Comité Local de Suivi (CLS).

Les dispositifs non validés concernaient des aides qui n'avaient pas encore fait l'objet de demande de la part de bénéficiaires potentiels. Il était prévu qu'ils soient présentés en CLS en même temps que la première demande de financement.

Les montants engagés au 31 décembre 2009 représentaient 23 % de l'ensemble des crédits disponibles au titre du programme 2007-2013. Il est important de signaler que ce pourcentage ne reflète pas la situation de surchauffe pour certaines mesures, ainsi que la sous-consommation pour certaines autres. Le travail de 2010 consistera donc à réfléchir collégialement à une redistribution éventuelle des crédits disponibles en fonction de nouvelles priorités qui seraient définies.

Le bilan de santé de la PAC

La révision liée au bilan de santé de la PAC abonde le programme en cours de 10,3 millions d'euros de crédits européens.

Les nouvelles mesures retenues au titre de la révision liée au bilan de santé de la PAC sont le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité et l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN).

Le complément budgétaire se répartit comme suit :

- 7,3 millions d'euros sur l'axe 1 (accompagne-

ment des pratiques liées au développement durable et à une meilleure gestion des ressources en eau)

- 2,9 millions d'euros sur l'axe 2 (ICHN et mesure agro-environnementale MAE)

- 0,089 millions d'euros sur l'axe 3 (Conservation des écosystèmes forestiers)

Bilan et conséquences des contrôles



Mille exploitants contrôlés

L'année 2009 a été une année charnière dans la mise en oeuvre de la nouvelle organisation des contrôles dans le cadre de la PAC, les contrôles concernant les primes animales ayant été délégués à l'Agence de Services et de Paiement (APS).

L'ASP a repris tous les contrôles sur les exploitations au titre du PDRR. La DAF, quant à elle, réalise les visites sur place dans le prolongement du contrôle administratif avant le paiement de l'aide. La DAF est l'autorité coordonnatrice des contrôles (ACC). Elle assure l'organisation fonctionnelle globale des opérations réalisées par ses services et par les corps de contrôle extérieurs. Au cours de l'année 2009, environ 1 000 contrôles ont été réalisés dans les

exploitations agricoles par les différents corps de contrôle : 378 contrôles au titre de la conditionnalité des aides pour les domaines environnement, BCAA, santé publique, santé des animaux et des végétaux, protection animale ; 281 contrôles au titre de l'éligibilité des aides PAC ; 71 contrôles au titre des calamités agricoles ; 24 contrôles au titre des aides nationales pour la production de cannes (rendements incohérents) ; 16 contrôles au titre du POSEI (filière sucre canne

rhum et programme ARIBEV pour la structuration de l'élevage) ; 160 contrôles au titre de l'aide au transport des cannes ; une quarantaine d'exploitations a été contrôlée par l'ODEADOM au titre des différentes mesures du POSEI. Mis à part 4 cas de contrôles difficiles (2 refus, 1 agression verbale, 1 attaque par des chiens), aucun incident majeur n'est à déplorer. La DAF veille à ce que tous incidents survenus lors des contrôles soient enregistrés et suivis.

Les contrôles de conditionnalité font évoluer les pratiques agricoles

Trois structures assurent des contrôles au titre de la conditionnalité : la DAF, la DSV (direction des services vétérinaires) et l'ASP.

La conditionnalité soumet le versement de certaines aides européennes au respect de normes dans cinq domaines : l'environnement, la santé des végétaux, la santé des productions animales et les bonnes conditions agricoles environnementales (BCAA), avec une contrainte supplémentaire pour les agriculteurs en MAE. En 2009 les contrôles d'identification et d'enregistrement des animaux ont principalement

ciblé les petits élevages isolés. Il n'est donc pas étonnant qu'il révèlent des taux d'anomalies beaucoup plus élevés qu'en 2008.

En revanche, les contrôles du domaine «santé publique-santé des végétaux» montrent une amélioration dans l'utilisation des produits phytosanitaires. Les résultats les plus satisfaisants concernent le domaine des BCAA avec 0 % d'anomalie.



Gestion durable de l'eau

Police de l'eau

Retard dans la mise aux normes des stations d'épuration

La Réunion a encore un grand nombre d'agglomérations d'assainissement contrevenant à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines malgré l'effort consenti par tous.

Dans la mesure où l'agglomération prévoit des zones d'assainissement collectif, les communes doivent disposer d'un système de collecte et de traitement des eaux usées adapté. Au 31 décembre 2009, sur les 17 agglomérations réunionnaises de plus de 2 000 habitants concernées, seules cinq étaient globalement conformes au vu de leurs résultats de 2008. Il semble acquis que trois agglomérations ne respecteront pas les objectifs de mise en conformité avant la date requise du 31 décembre 2011 : Saint-Denis, Saint-Joseph et Sainte-Suzanne.

La France a été mise en demeure par la Commission Européenne pour son retard dans la mise en conformité des agglomérations d'assainissement de plus de 15 000 habitants

soumises à l'échéance du 31 décembre 2000. Elle est aujourd'hui sous la menace d'une amende (entre 100 et 150 millions d'euros) et d'astreintes journalières très élevées.

Un financement difficile

Les besoins en aides publiques pour la seule mise en conformité de l'assainissement collectif sont bien supérieurs à ce qui était prévu initialement. La maquette financière du dispositif Eau et Aménagement du programme opérationnel (2007-2013) prévoit 126 millions d'euros pour les travaux de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement. Ce dispositif a déjà permis de financer neuf stations d'épuration : Saint-Benoît, Saint-Leu, Saint-Gilles, Le Port, Sainte-Rose,

Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Paul ville et Saint-Paul Cambaie. Il reste huit communes à équiper. Or, les fonds mobilisés ont été épuisés au cours du premier semestre de 2010.

La maquette financière sera réabondée à l'occasion de la révision du programme opérationnel du FEDER à mi-parcours en 2010. Les collectivités devront en outre augmenter le prix de l'eau (il est à noter que le prix de l'eau moyen à La Réunion se trouve être le plus faible sur l'ensemble des départements français alors que la consommation moyenne par habitant est la plus élevée). Pour sa part, l'Etat a mis en place en 2009 un dispositif exceptionnel de financement de l'assainissement dans les DOM d'un montant de 300 millions d'euros.

Adéquation de la ressource en eau aux besoins

Le projet de transfert des eaux d'Est en Ouest

Au 1er janvier 2010, il restait à achever la galerie Salazie amont dont la mise en service est prévue courant 2013, ainsi que les antennes 1, 2, 5 et 7 et les tranches d'altitude 660-800 m de toutes les antennes. Environ 3 150 hectares sont encore à équiper.

Initié en 1983 sous maîtrise d'ouvrage du Département de La Réunion, le Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), également dénommé transfert Est-Ouest ou basculement des eaux, apporte une solution à grande échelle au déficit chronique en eau du versant ouest de La Réunion. Captée dans les cirques de Salazie et de Mafate, l'eau est transportée gravitairement à travers la montagne par un tunnel et distri-

buée sur le littoral ouest depuis La Possession jusqu'à Saint-Leu. A partir de quatre prises d'eau, quatre galeries hydrauliques d'une longueur totale de 29 km alimentent un réservoir de tête de 50 000 m³ qui desservira à terme neuf antennes d'irrigation. Les aléas techniques rencontrés dans le creusement des galeries, les modifications apportées aux réseaux d'irrigation du fait de

l'interférence avec la route des Tamarins, et l'actualisation des besoins en eau des plantes après une période très sèche, ont amené à une revalorisation importante du projet. Celui-ci est évalué aujourd'hui à plus de 900 millions d'euros, en considérant son achèvement en 2013. Ce projet est réalisé sous conduite d'opération de la DAF.

Salazie Amont : 10 ans d'effort

Le creusement de la dernière galerie (Salazie amont), d'une longueur de 8 km, a démarré en janvier 1999 à l'explosif, puis s'est poursuivi en août 2001 avec un tunnelier sous une couverture rocheuse moyenne de 1 000 m. Il a été interrompu en octobre 2001 après 1 200 m de creusement suite à des venues d'eau exceptionnelles (1 000 litres par seconde). Il s'est continué à l'explosif de septembre 2004 à avril 2009 pour atteindre 3 619 m de galerie. Le 15 juillet 2009, le creusement a repris avec le tunnelier. Le 1^{er} décembre 2009, une importante arrivée d'eau a entraîné la mise en œuvre d'importants moyens de pompage afin de poursuivre le creusement dans de meilleures conditions. Le creusement se poursuit actuellement à une vitesse plus lente, mais régulière. Il reste trois kilomètres de galerie à creuser.

Le financement de l'ILO

Le projet a bénéficié du soutien financier des fonds structurels européens sur quatre programmes au titre du FEDER, du FEOGA et du FEADER, ainsi que d'un co-financement de l'Etat.

> Au titre de la contractualisation 2007-2013, les enjeux financiers sont les suivants :

	Montant total	Montant engagé à ce jour
Part Europe (FEDER)	57	23,77
Part Etat (MAAP) (Outre-Mer) (FNADT)	10,781	4
	8	4
	4	1,5
Part Département	423,855	9,948
Total	103,636	43,218

Pour le basculement des eaux - partie Galeries

	Montant total	Montant engagé à ce jour
Part Europe (FEDER)	70	8,415
Part Etat (MAAP) (Outre-Mer) (FNADT)	8,75	1,052
Part Département	37,917	4,558
Total	116,667	14,025

Pour la seconde opération relative aux antennes d'irrigation

Prix de l'eau

L'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

Progressivement mis en place au cours de l'année 2009, le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) permet d'évaluer la performance des services publics à destination des usagers et des collectivités. La DAF de La Réunion est chargée de son animation locale.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confié à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques le soin de mettre en place un observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement afin de répondre à la demande de transparence sur la gestion des services publics. Le SISPEA est accessible sur Internet et constitue une source de données unique pour

décrypter les enjeux techniques, financiers et sociaux des services d'eau et d'assainissement. Chaque usager peut évaluer la performance du service dont il dépend en comparant les valeurs des indicateurs de services similaires. Les collectivités ont accès à leurs données fiabilisées et consolidées, et peuvent effectuer un suivi sur plusieurs années des indicateurs.

La saisie des données bien engagée à La Réunion

Apportant un appui aux collectivités, la DAF s'assure de la cohérence des données saisies en les validant avant leur publication par les collectivités sur le site internet au niveau national. La DAF de La Réunion valorisera cette base de données par l'édition de synthèses départementales. Pour les données 2008, deux services d'eau potable et deux services d'assainissement collectif ont publié sur le site national, cinq services d'eau potable et trois services d'assainissement collectif sont en attente de publication. La saisie des données 2009 a débuté en mai 2010.

Gestion durable des territoires agricoles

Le schéma d'aménagement régional en phase d'approbation



Participant au groupe Agriculture, la DAF a contribué en 2009 à la rédaction du projet de schéma d'aménagement régional guidée par l'impératif de la protection du foncier agricole.

Le projet de SAR a été arrêté par la Région le 4 août 2009. Il a ensuite fait l'objet d'une instruction des services de l'Etat qui a donné lieu à deux avis du préfet : sur l'évaluation environnementale et sur le schéma de mise en valeur de la mer. Il a ensuite été mis à

disposition du public du 5 novembre 2009 au 5 janvier 2010. A la suite de ces avis et de la mise à disposition du public, il devrait être approuvé par le Président de la Région et faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2010.

Incertitudes sur les objectifs agricoles du SAR

Le SAR prévoit la protection d'un peu plus de 68 000 hectares au titre des espaces agricoles. Un objectif que ne confirme pas sa cartographie.

Cette protection englobe trois types d'espaces :

- 55 430 hectares d'espaces actuellement cultivés et protégés ;
- 4 373 hectares de coupures d'urbanisation qui peuvent accueillir des exploitations agricoles ;
- 8 197 hectares d'espaces de continuité écologique qui présentent un potentiel agricole déjà exploité (élevage ou maraîchage) ou qui pourraient permettre une extension des surfaces cultivées.

Le besoin de foncier agricole pour permettre le développement de l'agriculture dans les

15 prochaines années a été estimé dans les Cahiers de l'agriculture élaborés par le Département, à 50 000 hectares, soit 6 000 hectares de plus que la SAU actuelle. Le projet du SAR actuel est donc apparemment compatible avec ces besoins identifiés. Cependant sa cartographie ne permet pas de retrouver l'objectif affiché dans le texte et plusieurs dispositions du projet méritent d'être adaptées pour une protection efficace des terres agricoles. Les périmètres d'extension urbaine, en particulier, apparaissent trois

fois plus étendus sur la carte que les possibilités accordées dans le texte et, au sein des 55 000 hectares de zones agricoles incluant déjà 3 200 hectares de territoires ruraux habités, le SAR ouvre une nouvelle possibilité d'extension urbaine de 320 hectares (+ 10%). Au final, l'objectif des Cahiers de l'Agriculture pourra difficilement être atteint malgré son affirmation dans le texte.

Un protocole pour la protection des terres agricoles

L'année 2009 a vu la mise en place d'un comité de pilotage responsable de l'application du protocole signé le 9 juillet 2008 par le préfet, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles agricoles pour une «gestion dynamique et responsable du foncier agricole».

Ce protocole affirme des principes et des modalités pour limiter l'érosion des surfaces agricoles dévolues aux aménagements. Il prévoit en particulier une compensation systématique des espaces perdus. Ce protocole permet actuellement d'instruire les dossiers de demande d'installations photovoltaïques en zone agricole. Depuis, un décret et une circulaire du MEEDDM allant dans le sens du renforcement de la protection des terres agricoles dans ce domaine en facilitent l'application.

Le foncier agricole et les installations photovoltaïques

Un comité de pilotage a été mis en place par le préfet pour gérer la mise en oeuvre du protocole. Ce comité de pilotage instruit notamment tous les dossiers de production d'énergie renouvelable susceptibles de consommer du foncier agricole. Compte-tenu de l'importance de l'enjeu, un comité technique spécialisé a été constitué. Il étudie tous les dossiers d'installations photovoltaïques ayant une incidence sur le foncier agricole. La DAF en assure l'animation technique sous la présidence du secrétaire général pour les affaires régionales.



Alimentation et modes de production durables

Industrie agroalimentaire



Les assises régionales de l'agroalimentaire

Les Assises régionales de l'agroalimentaire ont réuni le 3 mars 2009 au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole 120 personnes, dont une majorité d'industriels du secteur.

Les Assises régionales de l'agroalimentaire constituaient la contribution réunionnaise au débat initié par Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, en vue des Assises nationales de l'agroalimentaire qui se sont tenues le 24 mars à Rungis.

Organisés en quatre ateliers thématiques (approvisionnement, marchés, recherche-développement, complémentarité alimentaire-non alimentaire), les débats se sont appuyés sur le retour d'expérience des industriels et ont suscité de nombreuses interventions. Des questions centrales ont structuré les débats :

- L'approvisionnement des entreprises : quelles sont les clefs d'un développement durable ?
- Le marché intérieur et les marchés à l'export : quelles sont les nouvelles marges de progression ?
- Les défis nouveaux de qualité, sécurité, santé, environnement : quelles pistes suivre pour la recherche-développement ?
- L'agro-industrie : entre débouchés alimentaires et non alimentaires, concurrence ou complémentarité ?

Il en ressort que des voies de progrès sont possibles, notamment, pour citer les principales, en augmentant la production locale pour gagner sur les importations, en mutualisant les logistiques d'approvisionnement, en diversifiant

d'avantage l'offre, en informant mieux les consommateurs, en accédant aux marchés des collectivités, en réduisant les coûts de l'énergie et de la consommation d'eau ou encore en ayant recours au crédit d'impôt recherche.

> Les chiffres-cles de l'industrie par secteur en 2006⁽¹⁾
montants en millions d'euros

	Nombre d'entreprises	Effectif occupé moyen ⁽²⁾	Chiffres d'affaires	Valeur ajoutée
Boissons, alcools	17	775	172,1	62,5
Boulangeries industrielles	7	291	38,8	13,2
Industrie de la viande	15	649	145,9	25,8
Industrie laitière	6	469	96,5	24,7
Industrie sucrière	4	527	157,6	8,1
Travail du grain	9	311	114,3	22,9
Fabrication aliments divers	17	358	60,2	14,6
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	75	3379	785,6	171,8

⁽¹⁾ source : INSEE - Enquêtes Annuelles d'Entreprise de plus de 10 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires - industrie exercice 2006

⁽²⁾ moyenne des effectifs salariés en fin de chaque trimestre à laquelle on ajoute le personnel non salarié en équivalent temps plein sur l'année

Signes de qualité et mentions valorisantes

La valorisation des produits agricoles

Le nombre d'exploitations engagées dans un signe de qualité ou en agriculture raisonnée connaît une progression sensible en 2009.

Produits pays : 61 familles de produits pays avaient obtenu la mention valorisante «produit pays» depuis 2007. En 2009, le café «bourbon pointu» et le sucre ont obtenu cette mention.

Valorisation des produits agricoles (Exploitations)	2008	2009 (Cumul)
Label Rouge (Ananas)	4	7
Label Rouge (Letchi)	2	4
CCP [®] Porc	30	60
CCP [®] Tomate	0	5
CCP [®] Ombrine	0	1
CCP [®] Poulet Jaune	0	15
Agriculture Raisonnée	20	60
Agriculture Biologique	10	20
Total	66	172

[®] Certification de Conformité Produit



Le Programme régional d'offre alimentaire

Le PROA découle du plan d'action pour une offre alimentaire sûre, diversifiée et de bonne qualité, présenté en conseil des ministres le 2 avril 2008 par Michel Barnier, ministre de l'Agriculture.

Promouvoir une offre alimentaire équilibrée, répondant aux exigences du programme national nutrition santé (PNNS2) et provenant de modes de production respectueux de l'environnement : tel est l'objectif de ce plan dont il appartenait à chaque région de faire remonter au ministère la déclinaison locale, incluant le diagnostic de la situation existante.

En août 2009, le plan régional d'action pour une politique de l'offre alimentaire, sûre, diversifiée et durable (PROA) à La Réunion a été rédigé et transmis au Ministère de l'Alimentation, de

l'Agriculture et de la Pêche. Ce plan fait l'état des lieux et a prévu différentes études dans le domaine de l'aide alimentaire aux plus démunis, ainsi que la mise en relation et une formation des différents acteurs et la mise en œuvre de l'opération «Un fruit pour la récré» dans les écoles.

Un comité régional de l'alimentation, regroupant tous les acteurs au niveau local, sera constitué pour établir le diagnostic et définir les actions à entreprendre.



Un fruit pour la récré

Lancé à la rentrée scolaire de 2008, à l'initiative du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, «Un fruit pour la récré» a concerné durant l'année scolaire 556 écoles, dont plusieurs à La Réunion.

Le programme national nutrition santé a pour objectif de réduire la progression de l'obésité et des maladies associées (diabète, maladies cardiovasculaires). Il recommande de consommer au moins 5 fruits et légumes par jour. L'opération «Un fruit pour la récré» (un fruit par enfant et par semaine hors restauration scolaire) a été décidée dans cette optique. Deux règlements européens ont ensuite généralisé l'initiative dans l'ensemble de l'Union Européenne. Un budget de

11,78 millions d'euros est garanti à la France chaque année jusqu'en 2012 pour permettre le cofinancement à hauteur de 51 % de l'achat de fruits et de légumes ainsi que de certains coûts connexes (transport, distribution, équipements). Le reste du financement est assuré par les collectivités locales, avec possibilité de contribution du secteur privé.

Sont éligibles toutes les communes volontaires de France sur la base du respect des exigences fixées

par la réglementation européenne : mise en place de mesures d'accompagnement pédagogique, respect des produits désignés (fruits et légumes frais et transformés sans ajout d'édulcorants, de sel, ni de matières grasses).

Le programme régional d'offre alimentaire prévoit la réalisation d'une campagne de communication visant à promouvoir l'opération pour qu'un maximum de communes adhèrent au programme.

Préservation des milieux naturels et les filières agricoles contre les organismes nuisibles

Les travaux de la station du Laboratoire national de protection des végétaux



En 2009, la station de La Réunion du LNPV a poursuivi les actions engagées dans le cadre du programme national de méthodologie destiné à la mise au point et la validation de méthodes d'analyses des organismes nuisibles de quarantaine.

Piloté par la station, un essai de validation de la méthode de détection de la bactériose de l'anthurium (*Xanthomonas campestris* pv. *dieffenbachiae*) a regroupé une quinzaine de laboratoires européens, de la Grèce aux Antilles en passant par les Iles Canaries... Les résultats obtenus ont permis d'aboutir à la révision du schéma de détection de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). Sur les virus du bananier, la priorité a été donnée

au Banana bunchy top virus (BBTV), aboutissant à la mise en point de méthodes qui seront évaluées en 2010. Cette recherche vise la mise à disposition de méthodes officielles, facilement transférables au réseau des laboratoires agréés. À l'occasion de la première réunion de revue de direction du laboratoire, nous avons eu l'honneur d'accueillir Emmanuelle Soubeyran, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux.

La lutte biologique contre la vigne marronne

Des évaluations menées en 2009 ont permis d'établir la cartographie des zones envahies par la vigne marronne avant l'opération de lutte. Elles mesurent également l'évolution des ténthredes, insecte introduit en 2008 pour détruire cette peste végétale.

Les résultats de ces études mettent en évidence l'ampleur de l'invasion par la vigne marronne avant 2008 : sur les 8 communes cartographiées (de Bras-Panon jusqu'à Petite-Ile), plus de 1 800 hectares de vigne marronne ont été répertoriés soit de 1 à 7 % de la surface totale selon les communes. Saint-Benoit et Sainte-Rose, avec plus de 470 hectares, abritaient les plus grandes surfaces. Ces premières évaluations seront complétées par des relevés de terrain en particulier pour les ravines et les sous-bois. Actuellement, on estime à environ 300 hectares de vigne marronne éliminés,

tandis que les ténthredes adultes sont devenues très peu nombreuses dans les zones de forte mortalité de la plante.

La ténthrede, un allié à contrôler

Une «modélisation» doit permettre d'estimer la vitesse et la direction de propagation des ténthredes, ainsi que l'évolution de leur densité. Elle se base à la fois sur le suivi en temps réel de leur dispersion et sur l'étude des facteurs agissant sur leur présence, leur propagation ou disparition. Selon un premier modèle testé sur

la commune de Saint-Benoit, les adultes avancent d'environ 80 mètres par jour maximum et se font de plus en plus rares au fur et à mesure que les massifs de vigne marronne meurent.

Des pontes et des larves ayant été observées sur des fraisiers, un plan de surveillance des cultures de fraisiers (en particulier lorsque des massifs de vigne marronne existaient alentour avant d'être fortement défoliés) a été engagé par le service de protection des végétaux avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, de l'ARME-FLHOR et des organisations de producteurs.



Mise en œuvre de la collaboration avec les Douanes

En 2009, ont débuté les premiers contrôles de bagages de passagers aériens en collaboration avec les Douanes.

Dans le cadre de ses missions de contrôle aux frontières, le service de la protection des végétaux de la DAF mène deux grands types d'actions visant à protéger l'agriculture et l'écosystème réunionnais contre l'introduction de ravageurs dont les conséquences pourraient être fortement préjudiciables.

Le premier volet consiste à contrôler les végétaux et les produits végétaux introduits par la voie du fret aérien et maritime. Ces contrôles, effectués par des inspecteurs spécialisés, sont réalisés aux points d'entrée communautaire de l'île (aéroport Roland-Garros et Port Est). En 2009, plus de 5 300 contrôles ont été effectués. 3,25 % des envois inspectés présentaient des non-conformi-

tés et ont fait l'objet de mesures administratives de mise en conformité ou de refolement.

Prévenir l'introduction de ravageurs

En 2009, la DAF a également souhaité développer la collaboration avec les services douaniers afin de renforcer l'efficacité des actions de contrôle. Cette collaboration s'est d'abord concrétisée par une formation des agents de la douane aux risques liés à l'introduction des végétaux sur notre île et à la réglementation afférente.

Dans un second temps, sous l'autorité de la

douane et en application de l'arrêté préfectoral 3029 du 25 septembre 1992, des contrôles communs des bagages des passagers aériens et maritimes pour détecter l'introduction de végétaux frais ont été effectués. Plus de 30 kilos de végétaux prohibés ont été détruits. Ces actions ont permis aussi de sensibiliser les passagers aux risques liés à l'introduction de végétaux à La Réunion. Devant l'importance du risque d'introduction de ravageurs à La Réunion, l'année 2010 verra le renforcement de la collaboration entre les services dans le contrôle des bagages.

Grenelle de l'environnement plan éco-phyto DOM ECOPHYTO-DOM : tous les acteurs réunionnais impliqués

À La Réunion, le plan Ecophyto a démarré très tôt avec pour objectif d'apporter aux agriculteurs des solutions durables et sécurisées aux difficultés rencontrées dans la lutte phytosanitaire, notamment l'absence de produits autorisés dans plus de 80% des usages.

Professionnels, chercheurs et administrations se sont mis autour d'une table il y a plus de deux ans pour définir les priorités phytosanitaires. Le désherbage de la canne à sucre a été mis en avant. Le CIRAD, en lien avec la DAF, expérimente des techniques alternatives au chimique.

Contre les mouches des fruits et des légumes, il n'existe pas de produits autorisés. Pilotée par la Chambre d'agriculture en partenariat avec le CIRAD, le programme de gestion agro-écologique des mouches des légumes à La Réunion (GAMOUR) met en œuvre des techniques basées sur l'observation, la prophylaxie et le raisonnement de la conduite

des cultures en limitant les traitements chimiques. Concernant les usages orphelins, la DAF est engagée avec l'ARMEFLHOR, dans un programme d'expérimentation portant sur les usages vides, mal pourvus ou pourvus exclusivement de pesticides de synthèse et sur le développement d'itinéraires techniques moins demandeurs en produits phytopharmaceutiques.

Concernant la gestion des déchets phytosanitaires, la mise en place d'un système de collecte et d'élimination de ces déchets est freinée par des difficultés d'organisation et des coûts de transport prohibitifs pour leur traitement en

métropole. Les partenaires, et en particulier la Chambre d'Agriculture, se mobilisent pour mettre sur pied, en lien avec AIVALOR*, un système de collecte et d'élimination durable, passant également par le déclassement de certains déchets aujourd'hui classés dangereux. La Réunion décline tous les axes du plan ECOPHYTO en participant par exemple à la phase pilote CERTIPHYTO (Certificat pour l'ensemble des usages professionnels des produits phytopharmaceutiques).

*Agriculteurs distributeurs industriels pour la valorisation des déchets de l'agro-fourmiture.

Intensification des contrôles phytosanitaires



Les contrôles phytosanitaires menés en 2009 confirment la baisse lente mais régulière du taux de non-conformité chez les agriculteurs.

Le nombre de contrôles des produits phytosanitaires par la DAF en 2009 s'est élevé à 98 contre 83 en 2008. La DAF a programmé et réalisé 84 contrôles d'exploitations agricoles dont 59 dans le cadre de la conditionnalité des aides européennes et 25 hors du cadre de la conditionnalité. Par ailleurs, 14 inspections de distributeurs et d'applicateurs de produits phytosanitaires ont eu lieu. Ces inspections dans le secteur de la distribution ont conduit à des rappels à la réglementation, à des avertissements administratifs avant poursuites et à un retrait d'agrément pour la distribution des produits phytosanitaires.

Le taux de non-conformité - constat au moment du contrôle d'au moins une non-conformité - des contrôles phytosanitaires chez les agriculteurs a progressivement diminué. De 94 % en 2006, il est passé à 85 % en 2007 et à 76 % en 2008. En 2009, ce taux diminue à nouveau pour atteindre 72 %. Cette progression favorable indique une prise de conscience des professionnels des enjeux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et des réels efforts qui sont faits pour respecter la réglementation. La démarche reste cependant à poursuivre.

Le double risque sanitaire et environnemental



L'usage de produits phytosanitaires non appropriés ou mal appliqués représente un enjeu majeur de santé publique et pour la protection de l'environnement. L'utilisation d'un produit dans de mauvaises conditions (dose, précautions d'emploi, délai de traitement, par exemple) constitue un risque pour la santé des manipulateurs et pour celle des consommateurs. Outre le manque d'efficacité sur un ravageur de l'emploi d'un produit inapproprié ou non autorisé, des résistances aux traitements ou des déséquilibres dans les écosystèmes peuvent survenir et mettre en péril à terme les cultures, aussi bien que l'environnement. Pour contribuer à la maîtrise de ces risques, les priorités sont à la fois de renforcer les contrôles, au champ et dans la distribution, et de promouvoir le cadre réglementaire des bonnes pratiques.

Plan de performance énergétique des exploitations agricoles

Dans la continuité des travaux du Grenelle de l'Environnement, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a décidé en 2009 d'accompagner les entreprises agricoles dans leurs investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergie renouvelable en site isolé.

Ces entreprises doivent au préalable réaliser un diagnostic de performance énergétique portant sur leur outil de production. Un logiciel a été adapté à La Réunion par le CIRAD et une liste de diagnostiqueurs a été proposée aux agriculteurs. L'ADEME est associée en tant qu'expert à cette démarche.

Les investissements admissibles sont très variés et liés aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable. Ils contribuent à réduire la facture énergétique des exploitations agricoles tout en améliorant

l'efficacité énergétique de la production agricole. Les diagnostics énergétiques permettent de conseiller l'agriculteur dans la réduction de la dépendance aux énergies non renouvelables par des investissements et des pratiques culturales adaptés. Les spécificités des DOM sont prises en compte.

Un vingtaine de dossiers sont attendus par an pour un montant global d'investissements de l'ordre de 500 000 euros.



Valorisation des effluents d'élevage à Grand Ilet

Inaugurée en octobre 2009, la station de traitement et de compostage d'effluents d'élevages de Grand Ilet, dans le cirque de Salazie, est un exemple de solution apportée au problème de la gestion et de l'épandage des effluents d'élevage auquel les filières volaille et porcine sont confrontées à La Réunion.

La production de Grand Ilet représente à elle seule 20% de la production de volailles et 10% de la production porcine de La Réunion. Le dynamisme de l'élevage dans cet îlet allait cependant de pair avec une absence quasi totale de règles d'urbanisme et de traitement des effluents.

Les services de l'Etat, le Département, la Fédération régionale des coopératives agricoles et la commune de Salazie ont donc convenu ensemble de la nécessité de reprendre le contrôle sur les constructions et les activités d'élevage irrégulières afin de réduire les nuisances de proximité et d'éliminer les risques de pollutions des eaux. Fruit d'une collaboration remarquable entre

les services de l'Etat, la mairie de Salazie, et l'ensemble des éleveurs, le projet de construction d'une station de traitement des effluents d'élevage sur le site de Camp Pierrot est né de cette démarche. La maîtrise d'ouvrage a été portée par une société, la S.A.S. Camp Pierrot, créée par les coopératives d'élevage, les coopératives agricoles d'approvisionnement et les fournisseurs d'aliments pour bétail.

Le projet de station, ainsi que les travaux de mise aux normes dans les élevages, ont bénéficié des aides publiques dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Le coût du projet de station s'est élevé à 5,7 millions d'euros avec une subvention totale (FEOGA, Etat et Département confondus) de 4,3 millions d'euros.



Formation, emploi et promotion des savoir-faire Formation

■ Apprentissage : les parcours de formation individualisés

En matière d'apprentissage, l'année 2009 a été caractérisée par une harmonisation régionale des modalités d'évaluation.

Les diplômes délivrés à La Réunion par la voie de l'apprentissage sont désormais accessibles par unités capitalisables. Cette évolution majeure offre aux candidats la possibilité d'une

individualisation de leurs parcours de formation. L'apprentissage agricole est mis en œuvre par deux centres de formation d'Apprentis Agricoles (CFAA), rattachés pour l'un à l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saint Joseph et pour l'autre à celui de Saint Paul. Ils forment 330

apprentis aux métiers de la production agricole, de l'agroalimentaire et du paysage.

Dans le cadre d'un contrat de travail dit «de type particulier», l'apprenti est un salarié qui partage son temps de travail entre l'entreprise et le CFAA.

Enseignement agricole : les effectifs se stabilisent

Après dix années de croissance, l'enseignement agricole a accueilli 1 462 élèves dans ses formations initiales la rentrée 2009, un effectif quasi identique à celui de 2008.

En 2009, par rapport à l'ensemble de la population scolarisée de La Réunion, l'enseignement agricole a représenté 1,4 % des collégiens et lycéens, 3,6 % des étudiants en section de techniciens supérieurs (BTS) et 7,4 % des apprentis. On note que près de la moitié des élèves sont des jeunes femmes, présentes notamment dans le secteur des services. Enfin, 75 % des élèves sont internes et 75 % des familles bénéficient des

bourses de l'enseignement secondaire et supérieur. Ces dernières années, l'enseignement agricole a considérablement diversifié ses formations : formations techniques (productions agricoles, services, aménagement du territoire, etc.) et formations en rapport avec la commercialisation des produits agricoles. Le secteur de la transformation est proposé dans le cadre de l'apprentissage.

La rentrée 2009 a été marquée par la rénovation de la voie professionnelle, dont les objectifs portent d'une part sur l'augmentation du nombre de jeunes possédant un diplôme de niveau IV et d'autre part sur la diminution du nombre de sorties sans qualification. Elle doit aussi contribuer à mettre sur un pied d'égalité la voie professionnelle et la voie générale et technologique avec l'obtention d'un baccalauréat en 3 ans.

Les assises de l'enseignement agricole : un débat ouvert et sans a priori.

Les partenaires de l'enseignement agricole public ont été réunis le jeudi 10 septembre 2009 pour contribuer aux assises nationales.

L'enseignement agricole est peu connu et son image ne reflète pas suffisamment les évolutions récentes du métier d'agriculteur et la diversité de ses formations. En outre, il doit concourir à la préparation des grands projets de La Réunion (Réunion Ile verte, Gerri). Tels sont deux grands constats issus des Assises de l'enseignement

agricole à La Réunion, lancées par le Ministère de l'Agriculture et organisées localement par le directeur de l'agriculture et de la forêt*.

Celui-ci a dégagé quatre orientations majeures des synthèses des débats :

- communiquer sur la richesse de l'enseignement agricole avec la participation active de ses usagers
- améliorer l'insertion des établissements dans le territoire au service du développement de La Réunion

- renforcer les passerelles et la complémentarité avec l'Éducation nationale,
- organiser des temps forts au sein des établissements sur l'exemplarité, la citoyenneté et l'alimentation «pays».

* Avec les représentants de la communauté éducative dans les instances consultatives et délibératives locales, ainsi que ceux du comité régional de l'enseignement agricole et de la commission de l'enseignement agricole public du comité technique paritaire local.



Emploi

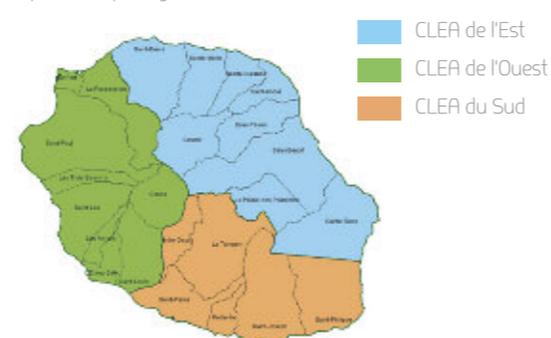
Rapprocher l'offre et la demande d'emploi agricole

Trois cellules locales pour l'emploi agricole (CLEA) ont été créées depuis 2007 pour favoriser le recrutement de salariés par les agriculteurs et le placement des demandeurs d'emploi. La dernière en 2009 dans l'Ouest. Des rencontres professionnelles organisées dans l'Est et l'Ouest ont montré que l'agriculture offre des débouchés.

Qu'est-ce qu'une cellule locale pour l'emploi agricole ? C'est un groupe de travail regroupant Pôle Emploi, l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), la Chambre d'Agriculture, les usines sucrières, la DAF, pour mener des actions de proximité visant à rapprocher offres et demandes d'emploi dans l'agriculture. Il existe trois CLEA. Chacune a son territoire d'intervention et est autonome dans son fonctionnement. La première CLEA a vu le jour à Saint-Benoit en 2007, la seconde en 2008 à Saint-Pierre et la troisième s'est mise en place dans l'Ouest en 2009. Les CLEA informent les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'embauche (CUI, aides aux TPE, «TTS Canne» propre à La Réunion) et

facilitent les recrutements, en collaboration avec l'ADI et les agences de Pôle Emploi, en organisant des rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi. En juin 2009, les trois journées des Carrefours pour l'emploi de l'Est ont attiré 500 visiteurs et 76 employeurs au Pôle Canne de Saint-Benoit, à la salle des fêtes de Piton Sainte-Rose et au Pôle Canne de Bois Rouge à Saint-André. Au total, 142 offres d'emplois ont été déposées. En octobre 2009, la CLEA de l'Ouest a organisé à la salle des fêtes de Piton Saint-Leu une matinée d'information et d'échanges sur l'emploi agricole qui a rassemblé 200 visiteurs.

> Localisation des Cellules Locales pour l'Emploi Agricole (CLEA)



Etude sur la formation continue agricole

Le Conseil régional a confié au Service Formation Développement et Emploi de la DAF une étude sur les stagiaires ayant suivi une formation au Brevet Professionnel Agricole (niveau IV) ou Brevet Professionnel (niveau V) en 2004 et en 2005, dispensée par les centres professionnels agricoles (CFPPA) ou par l'association pour la promotion rurale (APR).

L'objectif de cette analyse était de mieux connaître le devenir professionnel des stagiaires, en particulier ceux qui avaient un projet d'installation dans l'agriculture avant leur entrée en formation. Posséder un de ces diplômes est en effet une des conditions pour obtenir l'autorisation d'exploiter ainsi que l'octroi des aides à l'installation. Au total, 471 personnes ont été interrogées par téléphone ou à domicile et 341 ont répondu, ce

qui constitue un taux de réponse élevé (72,4 %). L'enquête montre 49,3 % des personnes interrogées en 2009 étaient des actifs agricoles familiaux. Ils travaillaient avec un statut de chefs d'exploitation (113), de conjoints d'exploitant (24) ou d'aides familiaux (31) et bénéficiaient de l'AMEXA (l'assurance maladie des exploitants agricoles).

> Situation en 2009 des personnes interrogées chiffres en pourcentage

Chefs d'exploitation	33,1
Autres emplois	29,0
Sans emploi	20,5
Aides familiaux	9,1
Conjoints	7,0
Poursuite d'études	1,2

Recherche et prospective

La station expérimentale de l'ARMEFLHOR

Créée avec l'aide du Département, de l'Etat et du CIRAD, la station expérimentale de l'ARMEFLHOR a été inaugurée en octobre 2009.



L'ARMEFLHOR (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumière et Horticole) a été constituée en 1992 par les producteurs fruitiers et maraichers pour assurer l'accompagnement technique de la filière. L'association souhaitait disposer d'un outil au moins comparable aux 27 stations métropolitaines d'expérimentation du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes. La station expérimentale dont elle dispose à présent peut lui permettre d'être reconnue en tant qu'institut technique agricole de la

diversification végétale en milieu tropical, conformément aux orientations du CIOM.

L'ARMEFLHOR présente les garanties suffisantes pour obtenir des missions requérant des certifications comme le contrôle de qualité des plants maraichers ou encore l'expérimentation en vue de l'homologation des produits phytosanitaires. Il ne lui manque désormais que la constitution d'un conseil scientifique. L'investissement de la station expérimentale a représenté un coût total de 2,15 millions d'euros.

Qualitropic : six projets supplémentaires de recherche labellisés en 2009

L'agro-recherche étant le cœur d'activité du pôle Qualitropic, la DAF en est le partenaire institutionnel désigné. Elle a ainsi participé activement à l'aboutissement des réflexions autour du contrat de performance 2009-2011.

Le pôle de compétitivité de la Réunion fait partie des 71 pôles retenus au niveau national. Il a pour finalité de générer une dynamique en matière de recherche, de développement et d'innovation en incitant les entreprises, l'université et les centres de recherche à nouer des liens forts et à développer des projets communs. En 2009, le pôle inscrit son activité dans une feuille de route adoptée pour trois ans.

Au-delà des actions d'animation sous la forme de supports de communication et de séminaires et des rencontres annuelles, six projets de recherche & développement portés par Qualitropic ont été labellisés. Deux d'entre eux concernent des innovations dans le secteur alimentaire, les quatre autres valorisent des coproduits de l'agriculture.



La vie de la DAF

Succès de TéléPAC à La Réunion

Disponible depuis quelques années dans l'Hexagone, le service de télédéclaration TéléPAC a été adapté en 2009 à la spécificité des aides agricoles des départements d'outre-mer.

Pour la première fois, les agriculteurs de La Réunion ont pu entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2009 déposer en ligne leurs demandes d'aides de la politique commune (PAC). Ce service leur permet également de consulter et de modifier leurs données individuelles. 2 368 dossiers d'aides ont été déposés par

ce nouveau moyen à La Réunion, soit un taux de télédéclaration de 62 % plaçant d'emblée La Réunion dans les tous premiers rangs des départements français en la matière, le taux national dépassant légèrement 30 %. Cet excellent résultat est le fruit d'une collaboration exemplaire entre la DAF, dont les

services ont assuré la formation des organisations professionnelles à l'outil TéléPAC, le CTICS, dont les techniciens ont accompagné les planteurs, et la Chambre d'agriculture, dont les techniciens ont accompagné les éleveurs.

Site internet : les premières statistiques

Dix-neuf mille pages ouvertes, 5 700 visites et 5 300 visiteurs pour une durée moyenne par visite de 7 minutes : les six premiers mois d'activité du site internet (de début mai à fin octobre 2009) confirme l'intérêt de l'outil internet pour faire mieux connaître les missions et les services de la DAF, en particulier les téléprocédures.

En moyenne, le site de la DAF reçoit de 25 à 100 visites par jour. La moitié des visiteurs y consulte

plusieurs pages. 75 % arrivent sur le site par le biais d'un moteur de recherche, 19 % en tapant directement le nom du site et 4 % par le biais d'un lien. 90 % proviennent de France et, dans ce taux, moins de la moitié sont issus de La Réunion. Les chapitres les plus consultés sont, dans l'ordre, «Données agricoles et rurales», «Eau-environnement-territoire», «La DAF Réunion», «Aides publiques» et «Emploi et enseignement agricole».



Mise en œuvre de l'application Chorus

En fonction depuis janvier 2010 à la DAF, Chorus est un outil informatique et comptable, organisé selon les nouvelles structures budgétaires et de gestion publique. C'est une application partagée par tous les acteurs financiers des services centraux et décon-

trés de l'État. Traitant des dépenses et des recettes non fiscales et de l'ensemble de la comptabilité de l'État, Chorus permet d'avoir une vision complète et en temps réel des finances de l'État.



Le projet Immobilier de l'antenne Sud

L'année 2009 s'est terminée par l'inauguration officielle de l'extension des locaux de l'antenne Sud de la DAF et de la DSV à la suite de l'Assemblée Générale du 15 décembre.

Programmés depuis cinq ans, les travaux ont commencé en juillet 2008 sur la base de deux marchés publics signés le 23 juin 2008. Ce sont 310 m² de bâtiments supplémentaires qui ont été ainsi livrés en juillet 2009 permettant l'aménagement de sept nouveaux bureaux simples et six nouveaux bureaux doubles.

Cette opération immobilière améliore très sensiblement le cadre de travail de chacun et a permis aux agents du Service de Protection des Végétaux basés au Pôle 3P de rejoindre

l'unité principale. Elle permet de donner un second souffle à l'antenne sud de la DAF et de la DSV. L'épreuve des travaux vécue en commun et l'appropriation des nouveaux espaces ont renforcé les échanges entre les services et également, de manière très sensible, avec nos collègues de la Chambre d'agriculture. C'est donc avec un plaisir partagé que ce nouveau cadre de travail a été présenté à tous les collègues du Nord, de l'Ouest et de l'Est lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre.



La concrétisation de l'audit interne

L'assemblée générale du 15 décembre 2009 a présenté le bilan d'étape de la concrétisation des priorités de l'audit interne

L'audit interne réalisé en 2008 avait défini 15 actions de progrès, dont les priorités avaient été fixées lors de l'assemblée générale du 25 novembre de la même année :

- renforcer la fonction Ressources Humaines
- élaborer des règles de vie commune
- réaliser un organigramme fonctionnel et améliorer les fiches de postes ; renforcer la dimension managériale par une meilleure délégation des responsabilités.

Plusieurs mesures ont été prises en conséquence. Répondant à un besoin très largement exprimé, l'ensemble des fiches de postes ont été publiées en 2009. De plus, un pilote des ressources humaines a été nommé auprès du directeur après un appel à candidature interne. Cette décision a permis

d'engager un travail soutenu de pilotage des ressources humaines, d'écoute et de conseils tout au long de cette année 2009.

À la suite d'un travail avec la représentation des personnels, cinq fiches de règles de vie commune ont été rédigées. Elles portent sur l'avancement, l'entretien d'évaluation, les fiches de poste, la notation et les mobilités. Les agents y trouvent le cadre réglementaire actualisé, la déclinaison des formalisations locales et des informations détaillées permettant une bien meilleure compréhension de ces thèmes. Enfin, un travail de fond a été engagé au sein du service de l'économie agricole et agroalimentaire sur l'organisation et le management.

Une meilleure organisation du travail

En marge de l'audit, mais prolongeant directement l'expression des besoins de clarification des règles de vie commune, le règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation (RIALTO) a été modifié après concertation avec la représentation des personnels. Les principaux aménagements ont porté sur une plus grande souplesse du cadre réglementaire associé à une meilleure programmation collective des jours de congés, pérennisant ainsi la qualité du service rendu aux usagers.

2009, deuxième année de mise en œuvre du projet stratégique

La quasi totalité des actions du projet stratégique de la DAF est aujourd'hui engagée. Il faut souligner le rôle des 28 pilotes dans cette mise en œuvre et dans les progrès obtenus en 2009.

Le projet stratégique de la DAF définit une stratégie d'Etat adaptée aux spécificités de l'agriculture réunionnaise. Il se décline en cinq orientations stratégiques :

- accompagner les filières agricole et forestière dans leur réponse aux défis économiques de la Réunion

- promouvoir une gestion durable des territoires et les ressources naturelles

- assurer le consommateur de la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et environnementales

- promouvoir les acteurs et les savoir-faire de La Réunion liés au monde rural

- moderniser la DAF au profit de la communauté de travail et de l'efficacité du service.

Près d'un tiers des actions sont achevées ou en routine.



Action	Libellé	Indicateur	Valeur de référence	2009	Cible
1.1.1	Structurer les filières de diversification, notamment les fruits et légumes et le bois.	Taux de production organisée/totale fruits et légumes	14,30 %	19,75 %	30 %
1.1.2	Consolider et pérenniser les filières déjà structurées.	Production de canne à sucre en million de tonnes	1,861 MT	1,813 MT	2MT
1.1.3	Améliorer la compétitivité des industries de transformation.	Montant cumulé des subventions publiques	29,1 M€ ⁽¹⁾	8,1 M€	39,6 M€
1.2.1	Assurer une consommation optimale des crédits grâce à un suivi global des aides.	Nombre de tableaux de bord mensuels	0	12	12
1.2.2	Généraliser la logique du dossier unique pour simplifier la relation avec les bénéficiaires.	Taux de télédéclaration DS	0	64 %	80 %
1.2.3	Organiser une programmation globale des contrôles sur place.	Rédaction de plans de contrôle pour chacun des programmes d'aide	0	5	5
2.1.1	Porter la connaissance des espaces agricoles et ruraux dans le cadre du SAR 2.	Superficie agricole prévue au SAR2 (superficie totale des exploitations)	55 000 ha	68 000 ha	60 000 ha
2.1.2	Elaborer avec le Département un document de stratégie foncière partagée.	SAU des exploitations	44 600	44 700	50 000
2.1.3	Adapter et faire respecter le schéma directeur départemental des structures agricoles.	Évolution du pourcentage d'absence d'autorisation d'exploiter parmi les exploitants indemnisés suite à un épisode cyclonique	46 %	46 %	0 %
2.2.1	Faire assurer l'assainissement des eaux usées urbaines.	Nombre de stations d'épuration mises aux normes	6	5*	17
2.2.2	Assurer l'adéquation ressources/besoins en matière d'eau brute.	Nombre de documents stratégiques à intégrer au règlement du SAGE	0	0	4
2.2.3	Engager les filières agricoles dans le traitement et la valorisation des effluents.	Taux des plans d'épandage d'effluents d'élevages aboutis	48 %	57 %	90 %
2.2.4	Faire connaître le service de police de l'eau et organiser son activité.	Diffusion de la plaquette service public de l'eau en 2009	0	1	1
2.3.1	Contribuer à la charte pour la valorisation des Hauts de La Réunion.	% du territoire des communes engagées dans l'aire d'adhésion du Parc national	0	0 %	100 %
2.3.2	Fixer les nouveaux cadres d'une politique de partenariat des Hauts.	Montant total des soutiens publics 2007-2013 mobilisés via LEADER	0	0,81 M€	27 M€
3.1.1	Diminuer le taux de non-conformité des exploitations au titre de l'éco-conditionnalité.	Taux de non-conformité des exploitations contrôlées BCAA/MAE	90 %	8 %	20 %
3.1.2	Contribuer à la mise en place de bonnes pratiques agricoles et environnementales.	Surface contractualisée en MAE	2 800	8 152	7 600
3.1.3	Réussir la mise en œuvre du Projet Global d'Exploitation.	Nombre de PGE approuvés	0	132	200
3.1.4	Encourager les démarches qualité.	Nombre d'exploitations engagées dans un signe de qualité et ou en agriculture raisonnée	42	172	269
3.1.5	Pérenniser les filières de traitement des déchets agricoles non organiques.	Nombre annuel de collectes de déchets non-organiques agricoles	1	0	3
3.2.1	Conforter le rôle de la MISSA comme garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation.	Taux des pathologies éradiquées sur pathologies recensées	100 %	100 %	100 %
3.2.2	Gérer les risques liés aux produits phytosanitaires.	Taux de non-conformité des contrôles phytos agriculteurs	91 %	72 %	50 %
3.2.3	Concevoir un plan de sécurisation de l'approvisionnement alimentaire.	Approbation préfectorale du plan d'approvisionnement	0	0	1
3.2.4	Préserver les filières agricoles et les milieux naturels contre les organismes nuisibles.	Taux d'inspection physique aux postes frontières	100 %	100 %	100 %
4.1.1	Créer une disponibilité de coopération régionale.	Nombre de projets impliquant la DAF	1	1	2
4.1.2	Contribuer à l'émergence de réseaux régionaux.	Nombre de réseaux créés ou maintenus	1	1	1
4.2.1	Mettre en place un groupe de réflexion prospective au sein de la DAF.	Nombre d'études effectuées	0	2	2
4.2.2	Accompagner le Pôle de compétitivité QUALITROPIC.	Nombre de projets labellisés par le pôle de compétitivité	4	15	10
4.2.3	Contribuer à l'identification d'objets de recherche agronomique pertinents.	Nombre de publications CIRAD de portée internationale (cumul sur 6 ans)	234	107	412
4.3.1	Valoriser et développer la contribution de l'enseignement agricole.	Différentiel du taux de réussite aux examens entre les résultats nationaux et les résultats de La Réunion	-3,50 %	-3,30 %	-1,80 %
4.3.2	Développer l'emploi salarié en agriculture.	Effectif des salariés agricoles déclarés	1 440	1 540	2 012
5.1.1	Faire aboutir les projets immobiliers à Saint Pierre et à Saint Denis.	Nombre de bâtiments rénovés	0	1	4
5.1.2	Valoriser le Parc de la Providence.	Rédaction de plans de gestion du parc	0	1	4
5.1.3	Améliorer l'accueil et le parcours de l'usager des services de la DAF.	Taux de satisfaction recueilli par sondage auprès des usagers	-	-	80%
5.1.4	Agir pour un fonctionnement éco-responsable.	Consommation annuelle d'électricité DAF/DSV	254 500 kw	231 609 kw	230 000 kw
5.2.1	Mettre en place un organigramme fonctionnel.*		-	-	-
5.2.2	Proposer un « Guide des bonnes pratiques du service ».**				
5.2.3	Préciser le positionnement et le rôle de l'encadrement intermédiaire.**				
5.2.4	Mettre en place un contrôle de gestion et rendre compte.	Production d'un rapport annuel d'activité	0	1	1
5.2.5	Normaliser l'accès à l'information.	Rédaction d'un document méthodologique commun à tous les services	0	0	0
5.3.1	Mettre en place une interface unique à entrée usager et territoire.	Nombre annuel de recherches dans la base de données CADI	0	5 607	6 000
5.3.2	Mettre en place un Intranet de deuxième génération.	Moyenne semestrielle des connections mensuelles totales	3 501	3 600	3 600
5.3.3	Créer un site Internet d'informations et de téléprocédures.	Création du site internet	0	1	1

*Données provisoires - **Actions engagées dans le cadre de l'audit de fonctionnement de la DAF.

L'ASMA en actions



Présidée par Joël GRONDIN, agent de la DAF, l'ASMA organise et développe des activités dans le domaine social, culturel, sportif et de loisirs. Ses actions s'adressent aux agents, en activité ou en retraite, du Ministère de l'Agriculture, ainsi qu'à leurs familles. Elle regroupe également les personnels de

l'enseignement agricole, du CNASEA et de la direction des services vétérinaires (DSV). L'arbre de Noël a été dressé en 2009 au lycée agricole de Saint-Paul, à Grand Pourpier. Il a comme chaque année remporté un vif succès auprès des petits et des grands.



Éco-responsabilité

Les indicateurs de l'éco-responsabilité en 2009

· L'électricité : -5 %*

La baisse de la consommation d'électricité se poursuit (- 5% par rapport à 2008). Elle est plus marquée à Saint-Denis (-6%) qu'à Saint-Pierre (-2,2%). Elle résulte de l'acquisition de matériels neufs (climatiseurs), de l'évolution de la communauté de travail (nombre, répartition dans les bureaux, mais aussi comportement) ainsi que du climat.

· L'évolution du kilométrage annuel : +3,2 %*
Après une baisse continue entre 2005 et 2008, les kilomètres parcourus ont légèrement augmenté en 2009.

· L'évolution des déplacements professionnels en avion : -4,9 %*
Première année de baisse des kilomètres parcourus en avion après 3 années d'augmentation assez importante.

· L'évolution du parc automobile

À la DAF, la part des voitures de plus de 10 ans entame une légère baisse mais reste importante (+ de 30% du parc) du fait du stock important de voitures achetées en 1999.

· L'eau

La consommation d'eau connaît un pic accidentel (+ 180%) en 2009 du fait d'une fuite sur l'un des compteurs de La Providence qui a, depuis, été réparée.

* Evolution en pourcentage par rapport à 2008.

La production de déchets et le tri sélectif

La procédure de tri sélectif mise en place en 2008 a bien fonctionné. Une très importante opération de recyclage de DEEE a permis de recycler 130 vieux ordinateurs et écrans stockés à la DAF. La baisse de la consommation de papier s'est poursuivie en 2009 (- 5,75% par rapport à 2008). La circulation dématérialisée du courrier par la DSV y a bien contribué, ainsi que la dématérialisation des demandes d'aide PAC sur le site internet de la DAF.



Le bilan carbone de la DAF

Le ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche s'est engagé le 4 novembre 2008 dans la réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à l'administration centrale, dans ses services déconcentrés et dans les établissements d'enseignement agricole.

Une formation au logiciel Bilan Carbone a été proposée dans chaque région. Cinq agents de La Réunion ont reçu cette formation en mai 2009 et un référent local a été nommé au mois de juin. L'élaboration du bilan carbone de la DAF et de la DSV a été finalisée le 12 octobre 2009. Concernant l'enseignement agricole, le lycée de Saint Paul a fait réaliser ce bilan par un intervenant extérieur en

2008. Le Bilan Carbone de la DAF et de la DSV fait état d'un équivalent carbone en 2008 de 370 tonnes d'émissions de GES soit 2,3 tonnes d'équivalent carbone par agent et par an pour 161 agents. Les déplacements en général représentent 71 % de ce bilan et les déplacements professionnels 50 % dont 70 % sont générés par les transports en avion.



Présentation de la DAF

La communauté de travail en 2009 — Les services de la DAF

116 agents répartis sur 5 sites

- Saint-Denis, site principal dans le Parc de la Providence
- Saint-Pierre à l'antenne sud
- Six agents du service de la protection des végétaux sont basés au Port et à l'aéroport Rolland-Garros (inspection aux frontières)

Une répartition équilibrée par tiers entre chacune des catégories : A 32 % ; B 37 % ; C 29 %.

Les hommes sont majoritaires

59 % surtout chez les personnels de catégorie A (81 %).

On constate cependant une amélioration de la situation par rapport à 2007, principalement chez les cadres (63 % d'hommes dans la communauté de travail dont 89 % en catégorie A).

Les femmes sont majoritaires dans le personnel de catégorie C : 61 %.



Le secrétariat général

Le secrétariat général gère les moyens de fonctionnement - budget et personnel - de la DAF. Il assure également des fonctions logistiques transversales - informatique, parc automobile, transport, immobilier - ainsi que la formation continue des agents.

Le service de l'information statistique, économique et géographique

Le SISEG est chargé d'établir, d'analyser et de diffuser des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.

Le service de l'économie agricole et agroalimentaire

Le SEAA est chargé du soutien aux filières agricoles et agroalimentaires, du renforcement de l'organisation économique des producteurs et de la promotion de la qualité des produits. Il gère et contrôle les aides publiques accordées aux exploitations agricoles et aux industries agroalimentaires. Il met en œuvre les politiques nationales et communautaires de développement rural.

Le service de la formation, du développement et de l'emploi

Le SFDE assure l'exercice de l'autorité académique sur l'enseignement agricole, anime l'appareil de formation public et étend la mission emploi au sein de la DAF.

Le service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Le SATE est chargé du soutien et de la structuration de la filière bois. Il met également en œuvre, en liaison avec le directeur régional de l'Environnement, les mesures relatives à la police de l'eau et de la pêche. Il contribue à la gestion des aides publiques à l'agriculture accordées aux collectivités locales et autres structures collectives, ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre des politiques nationales et communautaires de développement rural se rapportant à l'aménagement et au développement durable.

Le service des équipements publics ruraux

Ce service est en charge de l'assistance et du conseil aux collectivités locales, de l'hydraulique agricole et de l'appui aux missions régaliennes et aux actions territoriales de l'État.

Le service de la protection des végétaux

Le SVP applique la réglementation relative à la surveillance biologique du territoire et au bon état sanitaire des végétaux. Il contrôle la commercialisation et l'utilisation des produits phytosanitaires, des matières fertilisantes et des supports de culture. Il mène des actions de prévention sur l'usage de ces produits. Il diffuse les connaissances et les informations en matière de protection des végétaux.

La Mission Europe et financements

La mission Europe et financements est chargée de la négociation, de la coordination et du guichet unique des programmes européens financés par la FEADER et le FEDER pour les mesures instruites par la DAF, ainsi que leurs contreparties financières de l'État.

